

04 fév 2022 -10:54

## Le co-fondateur du parti Islam condamné sur base de la Loi Sexisme

Bruxelles, le 4 Février 2022 – Le 2 février 2022, la Cour d’Appel de Bruxelles a condamné Monsieur Redouane Ahrouch, cofondateur et responsable du Parti Islam sur base de la Loi Sexisme.

En 2018, lors d’une émission de télévision, Monsieur Redouane Ahrouch avait tenu des propos sexistes et avait ostensiblement refusé de dialoguer avec la chroniqueuse de l’émission, Madame Praet, et même de la regarder au motif qu’elle était une femme.

Madame Praet ainsi que l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes avaient porté l’affaire devant le tribunal correctionnel. Monsieur Ahrouch avait été condamné pour discrimination mais avait rapidement fait appel de la décision.

Ce mercredi 2 février la Cour d’Appel de Bruxelles a condamné Monsieur Ahrouch à 4 mois de prison avec sursis en vertu de la Loi Sexisme. Monsieur Ahrouch devra également verser une indemnité de 1000 euros à la victime et 1 euro symbolique à l’Institut. Dans son jugement, la Cour souligne la gravité des faits qui « ont porté atteinte non seulement à une femme en particulier, méprisée parce qu’elle est une femme », mais qui ont aussi « porté atteinte à une valeur fondamentale de notre société démocratique à savoir l’égalité entre les femmes et les hommes ».

Enfin, en réponse à Monsieur Ahrouch qui invoquait son droit à la liberté d’expression la Cour répond que la défense de cette valeur fondamentale qu’est l’égalité des sexes justifie que des restrictions à la liberté d’expression puissent être prises.

Contact presse

Véronique De Baets

Tél. : 0479/25.04.41

*Créé en décembre 2002, l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes est l’institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l’égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d’inégalité fondée sur le sexe, et ce par l’élaboration et la mise en œuvre d’un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d’instruments et d’actions appropriés. L’Institut vise à ancrer l’égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu’elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.*

*Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s’informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l’Institut pour l’égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)